



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des infirmiers libéraux

Question écrite n° 40004

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmiers libéraux qui, suite à la décision du Haut Conseil des professions paramédicales donnant plus d'autonomie aux aides-soignants, semble menacée. En effet, les infirmiers libéraux se verraient dépossédés d'une partie de leur activité et craignent que ce transfert de compétences ne se traduise par des problèmes sanitaires entraînant des risques pour la santé des patients. De nombreuses études montrent, par ailleurs, que l'utilisation de personnels moins qualifiés est néfaste pour les patients et leurs familles comme c'est le cas selon l'étude *Nursing skill mix in European hospitals : cross-sectional study of the association with mortality, patient ratings, and quality of care* de 2017 ou encore selon le rapport conjoint de l'OCDE, de l'OMS et de la Banque mondiale *Delivering Quality Services - a Global Imperative for Universal Health Coverage*. Aussi, face à l'inquiétude des 127 000 infirmières et infirmiers libéraux, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour les rassurer.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40004

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5285

Question retirée le : 10 août 2021 (Fin de mandat)